

**Zeitschrift:** Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie  
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie  
**Band:** - (2010)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Peut-on concilier production énergétique et écologie?  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-643454>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Peut-on concilier production énergétique et écologie?

## INTERNET

SuisseEole:  
[www.suisse-eole.ch](http://www.suisse-eole.ch)

Swissolar:  
[www.swissolar.ch](http://www.swissolar.ch)

Pro Natura:  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

Natura –biologie appliquée Sàrl:  
[www.bureau-natura.ch](http://www.bureau-natura.ch)

Parc éolien du Mont-Crosin:  
[www.juvent.ch](http://www.juvent.ch)

Pour les régions de montagne, le développement des énergies renouvelables représente tour à tour une opportunité économique et une menace par ses atteintes à la nature. Une planification intelligente de chaque projet doit permettre de résoudre ce conflit d'intérêts. Cette problématique vise en particulier l'énergie éolienne mais n'épargne pas les autres énergies renouvelables comme la force hydraulique ou encore l'énergie solaire.

Un vent de discorde souffle actuellement sur les éoliennes suisses. Alors que le nombre de projets connaît un véritable boom, notamment suite à l'introduction de la rétribution à prix coûtant du courant issu d'énergies renouvelables mise en place par la Confédération au début de 2009, la bataille entre défenseurs et adversaires de l'énergie éolienne gagne en intensité. La sérénité qui accompagne l'actuelle extension du parc éolien du Mont-Crosin, passant de huit à seize éoliennes, tranche singulièrement avec le climat d'opposition qui entoure la majorité des nouveaux projets. Le 25 juin dernier, la section vaudoise de l'association Pro Natura a même écrit au Conseil d'Etat vaudois pour réclamer un moratoire sur la construction d'éoliennes.

Le conflit n'est pas nouveau. L'emblématique bataille du parc éolien du Crêt-Meuron dans le canton de Neuchâtel, qui s'était terminée par un jugement du Tribunal fédéral favorable aux éoliennes en août 2006, est encore frais dans les mémoires. D'un côté, les défenseurs de l'énergie éolienne mettent en avant une source d'énergie propre, une plus-value économique intéressante pour les régions concernées qui sont souvent à la périphérie des grands centres, et, parfois même, un attrait non négligeable

pour le tourisme. A l'opposé, les adversaires à cette forme d'énergie critiquent en premier lieu l'impact de ces grandes installations sur le paysage et sur la faune qu'ils jugent disproportionné par rapport à la contribution énergétique effective. La pesée des intérêts entre ces deux points de vue est au centre de la controverse.

## Un intérêt public contre un autre

La singularité de ce combat réside dans le fait qu'il oppose deux tendances qui puisent chacune leur légitimité dans la protection de la nature. L'une, favorable à l'éolien, aspire à remplacer des sources d'énergies non renouvelables par une source locale et neutre du point de vue environnemental. L'autre, défavorable à l'éolien, met en avant la protection du paysage et de la faune. N'y a-t-il pas là source de contradiction, en particulier pour une organisation environnementale comme Pro Natura qui milite pour les énergies renouvelables tout en s'opposant à de nouveaux projets d'éoliennes? «Absolument pas, affirme Michael Casanova, chef de projet pour la politique énergétique et la protection des eaux auprès de Pro Natura. Aussi longtemps que les installations éoliennes ne se trouvent pas dans des secteurs protégés ou sur des itinéraires de migration importants pour les oiseaux, Pro Natura ne s'y oppose pas.

**Photo: Le parc éolien du Mont-Crosin (BE) abrite désormais seize éoliennes.**

Le moratoire dans le canton de Vaud ne signifie pas un refus de l'énergie éolienne mais une conséquence d'une planification cantonale jugée insuffisante.»

Pro Natura indique être clairement favorable à un transfert plus important vers les énergies renouvelables. «Mais renouvelable ne signifie pas toujours écologique, précise Michael Casanova. Les sites doivent être choisis avec soin, en tenant compte de leur valeur paysagère et écologique. La question énergétique est globale et ne doit pas être abordée individuellement dans chaque commune. Il faut une coordination nationale, voire internationale.» L'énergie éolienne a-t-elle alors sa place en Suisse? «Oui, certainement, ajoute le collaborateur de Pro Natura. Il y a assez de sites adaptés à la production

Natura basé aux Reussilles, dans le Jura bernois, à quelques kilomètres des éoliennes du Mont-Crosin. «Une éolienne ne s'intègre pas dans un paysage», explique Emmanuel Contesse, associé. Selon le spécialiste, il faut sentir la perception qu'ont les gens du paysage et faire en sorte que celle-ci reste positive, même avec les éoliennes. «L'impact sur le paysage est un élément subjectif. Il y a autant d'avis que de spécialistes. Le cas est simple avec le Cervin qui se reflète dans un lac de montagne au-dessus de Zermatt. Tout le monde sera d'accord pour dire que c'est un paysage magnifique à préserver à tout prix. La situation se complique dans une région de montagne retirée et non connue du grand public. Pour la population locale, la région a une valeur qu'elle n'a pas pour les autres. Il s'agit de trouver des critères

lar. «Cela dit, il y a suffisamment de surface à disposition en dehors des zones protégées et ce conflit d'intérêt ne constitue donc pas un frein au solaire. Pour revenir aux zones protégées, je trouve que ce n'est pas suffisant de donner un non par principe. Chaque situation doit être évaluée spécifiquement, avec des arguments concrets. Les nouvelles installations entièrement intégrées au bâtiment se remarquent à peine et refléchissent très peu la lumière. L'impact sur le paysage devient vraiment faible.»

### Installations démontables

Marc Tillmanns juge que du chemin a déjà été fait dans ce domaine, ce que démontre encore selon lui la décision prise dans l'affaire de la commune de Soulce. «Avec les problèmes énergétiques et climatiques actuels, il faut mettre toutes les chances de notre côté. Cela ne veut pas dire que l'on peut faire n'importe quoi et porter atteinte de manière inconsidérée au paysage. Si l'on évalue le projet avec des personnes compétentes, on trouve souvent une solution. Et si ça ne va vraiment pas, arguments à l'appui, alors il faut renoncer.» Marc Tillmanns de préciser encore que les installations solaires, photovoltaïques ou thermiques, peuvent être démontées rapidement, ce qui constitue un grand avantage. «En imaginant que dans 20 ans nous ayons une meilleure solution pour produire de l'énergie, alors nous pourrons toujours enlever les panneaux.»

Pro Natura partage largement cette position favorable à l'énergie solaire. «L'établissement d'installations solaires fait du sens dans la plupart des régions et également en montagne en raison d'un rayonnement souvent important, explique Michael Casanova. Si les installations sont intégrées à une infrastructure existante, cela est salué par Pro Natura.» Ainsi, pour revenir sur la question initiale de l'article, oui, il est possible de concilier production énergétique et écologie.

(bum)

**LA SINGULARITÉ DE CE COMBAT RÉside DANS LE FAIT QU'IL OPPOSE DEUX TENDANCES QUI PUISENT CHACUNE LEUR LÉGITIMITÉ DANS LA PROTECTION DE LA NATURE.**

d'énergie éolienne en Suisse qui ne posent pas de problème de protection de la nature.»

### Ni tout blanc ni tout noir

Fervent défenseur des éoliennes et chef du programme de recherche correspondant de l'Office fédéral de l'énergie, Robert Horbaty partage cet avis. «Il est possible de concilier les intérêts des deux camps en Suisse. J'en veux pour preuve des projets de recherche que nous menons en collaboration avec la station ornithologique de Sempach.» Pour ce spécialiste, tout est affaire de planification. «Il est très important de tenir compte des oppositions, pour autant que celles-ci soient fondées. Elles permettent d'améliorer le projet et, finalement, de le réaliser plus rapidement. Le parc du Mont-Crosin est l'exemple même d'une bonne planification.» Selon Robert Horbaty, un des grands avantages des éoliennes est que le projet peut continuellement être modifié durant la phase de planification. «Avec une centrale nucléaire, c'est blanc ou noir. Soit vous l'acceptez, soit vous la refusez. Avec un parc éolien, vous pouvez mettre plus ou moins de turbines ou vous pouvez les mettre plus ou moins en hauteur.»

### La subjectivité de l'impact sur le paysage

L'impact des éoliennes sur le paysage revient continuellement au centre des discussions. Il a fait l'objet d'une analyse par le bureau

permettant d'identifier cette valeur.» Emmanuel Contesse a collaboré à la rédaction des «Recommandations pour la planification d'installations éoliennes» qui ont été éditées en mars 2010 par les trois offices fédéraux de l'énergie, de l'environnement et du développement territorial. Ce rapport a pour but d'aider les cantons et les communes à évaluer et à traiter les projets d'installations éoliennes. Il s'agit notamment de favoriser une application uniforme des instruments de planification et des critères de sélection des sites à l'échelon national.

**L'énergie solaire et la force hydraulique**  
Ce type de conflit d'intérêts n'est pas l'apanage des éoliennes. Les autres énergies renouvelables comme l'énergie solaire ou la force hydraulique en ont également. Récemment, dans la commune jurassienne de Soulce, un privé souhaitait installer des panneaux solaires sur une ancienne maison. Après avoir essayé un premier refus de l'autorité cantonale délivrant les permis de construire qui avait donné la priorité à la préservation de ce site protégé par la Confédération, il a finalement vu casser cette décision par une juge administrative qui avait mis en avant un autre intérêt public, celui du développement durable.

«Dans le solaire également, la problématique n'est pas nouvelle», confirme Marc Tillmanns, responsable romand de Swisso-